



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



Lachute, le 24 janvier 2020

Madame la conseillère,
Messieurs les conseillers,

PRENEZ AVIS que Monsieur Carl Péroquin, maire de Lachute, a requis la convocation d'une **séance extraordinaire**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, ce **lundi 27 janvier 2020 à 19 h 30**.

L'ordre du jour est le suivant :

<p>VILLE DE LACHUTE ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL Séance extraordinaire du lundi 27 janvier 2020 à 19 h 30</p>

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Règlement modifiant le règlement 2010-713 décrétant un emprunt et une dépense de 2 600 000 \$ pour l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque Jean-Marc-Belzile afin d'augmenter l'emprunt et la dépense à 9 500 000 \$:
 - 5.1. Avis de motion
 - 5.2. Dépôt d'un projet de règlement
6. Approbation d'honoraires professionnels additionnels pour la surveillance des travaux de maçonnerie dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale
7. Approbation d'honoraires professionnels additionnels pour le mandat de conception des plans et devis dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale
8. Deuxième période de questions
9. Levée de la séance

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs ainsi que l'assurance de ma parfaite collaboration.

Lynda-Ann Murray, notaire
Directrice des Affaires juridiques et greffière

/cb

c.c. Monsieur Carl Péroquin, maire
Monsieur Benoît Gravel, directeur général



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lachute.

Date : Le 27 janvier 2020

Endroit : Salle du Conseil, Hôtel de Ville, Lachute.

Présences :

Le maire Monsieur Carl Péloquin, Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges, Messieurs les conseillers, Patrick Cadieux, Serge Lachance, Alain Lanoue, Hugo Lajoie et Denis Richer formant le Conseil municipal, sous la présidence du maire, ainsi que Monsieur Benoît Gravel, directeur général, et M^e Lynda-Ann Murray, directrice des Affaires juridiques et greffière de la Ville.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance extraordinaire ouverte suite à l'avis de convocation préalable du 24 janvier 2020.

2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La greffière déclare que l'avis de convocation de la présente séance a été dûment signifié à tous les membres du Conseil conformément à la Loi.

3. Adoption de l'ordre du jour

Considérant la présentation de l'ordre du jour tel que pré-adressé et transmis à tous les membres du Conseil avec l'avis de convocation en date du 24 janvier 2020 aux fins de la présente séance;

En conséquence; il est:

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
et résolu

Que l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté.

-Adopté

4. Première période de questions

Le maire déclare ouverte la période de questions pour les personnes présentes à la séance. Diverses questions ont été formulées, auxquelles le maire et les membres du Conseil ont apporté les réponses jugées utiles, la greffière prenant note de ces interventions afin de les référer aux personnes concernées pour fins de vérifications et suivi utile, le cas échéant. La période de questions est ensuite close.

5. Règlement modifiant le règlement 2010-713 décrétant un emprunt et une dépense de 2 600 000 \$ pour l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque Jean-Marc-Belzile afin d'augmenter l'emprunt et la dépense à 9 500 000 \$:



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

5.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement modifiant le règlement 2010-713 décrétant un emprunt et une dépense de 2 600 000 \$ pour des travaux d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Jean-Marc-Belzile afin d'augmenter l'emprunt et la dépense à 9 500 000 \$ et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

5.2. Dépôt d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent règlement donné lors de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 27 janvier 2020, Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges dépose, lors de la présente séance, le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le règlement 2010-713 décrétant un emprunt et une dépense de 2 600 000 \$ pour des travaux d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque Jean-Marc-Belzile afin d'augmenter l'emprunt et la dépense à 9 500 000 \$ », version du 23 janvier 2020, qui sera adopté à une séance subséquente.

6. Approbation d'honoraires professionnels additionnels pour la surveillance des travaux de maçonnerie dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT la résolution 107-03-2019, adoptée à la séance du 18 mars 2019, mandatant la firme C2V Architecture inc. pour des services professionnels en architecture pour la coordination et la surveillance des travaux de restauration de la maçonnerie dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires durant les travaux de maçonnerie;

CONSIDÉRANT que la durée des travaux a été prolongée de 13 semaines;

CONSIDÉRANT l'avis de changement n°1, daté du 17 janvier 2020, pour la surveillance de 13 semaines supplémentaires des travaux de maçonnerie et pour le traitement des travaux supplémentaires au coût de 8 728,83 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT qu'une approbation du Conseil est nécessaire pour l'acceptation d'une directive de changement supérieure à 10 % du contrat initial;

CONSIDÉRANT la somme disponible au règlement d'emprunt 2010-713 tel qu'amendé par le règlement 2012-713-1 et par la résolution 266-08-2013;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice du Génie;

En conséquence, il est :

35-01-2020

Proposé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Que le Conseil municipal approuve les honoraires professionnels additionnels de la firme C2V Architecture inc. pour la surveillance de 13 semaines supplémentaires des travaux de maçonnerie et pour le traitement des travaux supplémentaires au mandat pour la coordination et la surveillance des travaux de restauration de la maçonnerie dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale au montant de 8 728,83 \$, taxes en sus, payable par le règlement d'emprunt 2010-713 tel qu'amendé par le règlement 2012-713-1 et par la résolution 266-08-2013.

-Adopté

7. Approbation d'honoraires professionnels additionnels pour le mandat de conception des plans et devis dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT la résolution 267-06-2018, adoptée à la séance du 18 juin 2018, mandatant la firme C2V Architecture inc. pour des services professionnels en architecture pour la production et la coordination des plans et devis pour les travaux de maçonnerie, la restauration des fenêtres et les travaux de construction finaux pour la transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT divers éléments imprévus et non inclus audit mandat de conception;

CONSIDÉRANT l'avis de changement n°1, daté du 17 janvier 2020, pour divers éléments imprévus et non inclus audit mandat de conception au coût de 15 500 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT qu'une approbation du Conseil est nécessaire pour l'acceptation d'une directive de changement supérieure à 10 % du contrat initial;

CONSIDÉRANT la somme disponible au règlement d'emprunt 2010-713 tel qu'amendé par le règlement 2012-713-1 et par la résolution 266-08-2013;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice du Génie;

En conséquence, il est :

36-01-2020

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer
et résolu

Que le Conseil municipal approuve les honoraires professionnels additionnels de la firme C2V Architecture inc. pour divers éléments imprévus et non inclus au mandat de services professionnels en architecture pour la production et la coordination des plans et devis pour les travaux de maçonnerie, la restauration des fenêtres et les travaux de construction finaux dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale au montant de 15 500 \$, taxes en sus, payable par le règlement d'emprunt 2010-713 tel qu'amendé par le règlement 2012-713-1 et par la résolution 266-08-2013.

-Adopté



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

8. Deuxième période de questions

Le maire déclare ouverte la période de questions pour les personnes présentes à la séance. Diverses questions ont été formulées, auxquelles le maire et les membres du Conseil ont apporté les réponses jugées utiles, la greffière prenant note de ces interventions afin de les référer aux personnes concernées pour fins de vérifications et suivi utile, le cas échéant. La période de questions est ensuite close.

9. Levée de la séance

37-01-2020

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée, à 20 h 10.

-Adopté

Carl Péloquin
Maire

Lynda-Ann Murray, notaire
Greffière

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



A large rectangular area defined by a horizontal line at the top, a horizontal line at the bottom, and a vertical line on the right. A diagonal line runs from the bottom-left corner to the top-right corner, dividing the space into two triangles.